

LE IOVRNAL DES SCAVANS,

Du Lundy XVIII. Ianvier M. DC. LXVI.

Par le S^r. G. P.

FRANCISCI MARIAE CARDINALIS
Brancatij de vsu Chocolatis diatriba. Romæ. In 4.

AV lieu que dans l'Europe on se sert de biere au defaut de vin, dans l'Amerique on se sert de Chocolate. Ce breuuage est fait d'vne certaine paste, dont la base est le fruit d'un arbre de l'Amerique, que l'on appelle Cacao, avec lequel on mesle de la canelle, un peu de poivre, & des gousses de Campeche, qui ont l'odeur & presque les mesmes qualitez que le fenoüil. On prend vne once de cette paste, que l'on delaye dans un demy-septier d'eau, & on y adiouste vne demy once de sucre pour rendre cette composition plus agreable. Les Indiens aiment passionnement ce breuuage, & ils en boiuent en si grande quantité, que dans la nouvelle Espagne seule on y employe par an plus de douze millions de liures de sucre. Et la raison pour laquelle ils en font tant d'estar, c'est non seulement parce qu'il est agreable au goust, mais encore parce qu'il a de merueilleuses qualitez pour

H

conseruer la santé. Car on dit qu'il aide à la digestion, qu'il engraisse, qu'il eschauffe les estomachs qui sont trop froids, qu'il rafraischit ceux qui sont trop chauds, enfin qu'il a plusieurs autres vertus admirables, que les Medecins Espagnols vantent extraordinairement.

Le Chocolate ayant esté apporté de l'Amérique en Europe, l'vsage en est devenu en peu de temps si commun, qu'en Espagne on estime que c'est la dernière misere où vn hōme puisse estre reduit, que de manquer de Chocolate. Et en Italie il y a beaucoup de personnes de toutes sortes de conditions, même des Religieux, qui se sont accoustumez à en prendre tous les iours. Mais le scrupule que quelques-vns ont fait d'en prendre les iours de ieusne, a donné lieu à vne question celebre, qui a partagé les Casuistes; sçauoir si on peut boire du Chocolate les iours de ieusne sans contrevenir au Commandement de l'Eglise.

Ce qui fait la difficulté, c'est que suiuant le sentiment ordinaire des Theologiens apres S. Thomas, il n'y a que l'aliment qui rompe le ieusne, & non pas le breuuage. Or dvn costé il semble que le Chocolate soit vne espece de breuuage, & de l'autre plusieurs pretendent que l'on le doit plutost mettre au nombre des alimens. Car ils disent que c'est vne nourriture tres-folide, & Stubbe Medecin Anglois, qui a fait vn traité du Chocolate, a expérimenté que l'on tire plus d'humeur onctueuse & nourrissante d'vne once de Cacao, que d'vne liure

de bœuf ou de mouton. Neantmoins le Cardinal Brancacio soustient que le Chocolate ne rompt point le ieusne, & il a fait exprés cette dissertation pour le prouver.

Sa raison principale est, que le Chocolate de sa nature est vn breuuage, & passe autant pour breuuage dans l'Amerique, que le vin & la biere dans l'Europe : d'où il conclud, que si on peut boire du vin & de la biere sans rompre le ieusne, il est aussi permis de boire du Chocolate. Il adiouste que la quantité de la paste qui entre dans le Chocolate n'estant que d'vne once, n'est pas suffisante pour rompre le ieusne ; d'autant plus que dans cette once de paste il n'y entre pas la moitié de Cacao. Et à ce que l'on obiechte, que le Cacao est fort nourrissant, il respond que cette raison conclud autant contre le vin & contre la biere, que contre le Chocolate ; puis qu'au rapport de Galien il y a du vin qui nourrit autant que la chair de porc, laquelle cependant est censée la nourriture la plus solide de toutes, & pour cette raison estoit l'aliment ordinaire des Athletes : & la biere estant faite, comme elle est avec du bled ou de l'orge, ne peut pas qu'elle ne nourrisse ; & neantmoins ny le vin ny la biere ne passent point pour alimens, mais seulement pour breuuage, & selon le sentiment ordinaire des Theologiens ne rompent point le ieusne.

Caldera Medecin Espagnol, qui auoit soustenu l'opinion contraire dans vn liure qu'il a intitulé, *Tribunal Medico. Magicum*, a trouué ces raisons si for-

tes, qu'il s'y est rendu, comme il l'a tesmoigné par vne lettre eſcrite au Cardinal Brancacio, laquelle eſt à la fin de ce liure.

Au reste ce Cardinal auertit prudemment, que quoy que de foymesme le Chocolate, auſſi bien que le vin, ne rompe point le ieuſne, cela ne doit point ſeruir de preteſte pour en abuſer & pour en boire avec excez. Car en ce cas il eſt vray que l'on ne pecheroit pas contre la loy Ecclesiastique, qui commande le ieuſne; mais on pecheroit contre la loy de nature, qui oblige à la temperance. Et quand mesme on n'en boiroit pas avec excez, ſi l'on en beuuoit exprés pour faire fraude au Commandement de l'Eglise, l'intention ſeroit mauuaise, quoy que l'action d'elle mesme ne fuſt pas criminelle: & ainsi on meriteroit tousiours d'etre puny, non pas pour auoir transgreſſé le precepte de l'Eglise, mais pour auoir eu intention de l'écluder.